

## Séance du conseil du 15 septembre 2021

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 15 septembre 2021, à 11 h 30, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

| <u>Municipalité</u>      | <u>Population</u> | <u>N<sup>bre</sup> voix</u> | <u>Nom</u>                                    |
|--------------------------|-------------------|-----------------------------|---|
| Inverness                | 906               | 1                           | Yves Boissonneault                            |
| Laurierville             | 1 335             | 1                           | Marc Simoneau                                 |
| Lyster                   | 1 592             | 2                           | Sylvain Labrecque                             |
| Notre-Dame-de-Lourdes    | 744               | 1                           | Jocelyn Bédard                                |
| Paroisse de Plessisville | 2 646             | 2                           | Alain Dubois ( <i>à partir du point 5.4</i> ) |
| Plessisville             | 6 642             | 5                           | Martin Nadeau, représentant                   |
| Princeville              | 6 356             | 5                           | Gilles Fortier                                |
| Sainte-Sophie-d'Halifax  | 600               | 1                           | Marie-Claude Chouinard                        |
| Saint-Ferdinand          | 2 097             | 2                           | Yves Charlebois                               |
| Saint-Pierre-Baptiste    | 529               | 1                           | Donald Lamontagne                             |
| Villeroy                 | 473               | 1                           | ---   |

Formant quorum sous la présidence de M. Mario Fortin, préfet et maire de la ville de Plessisville.

M. Éric Chartier, maire de la municipalité de Villeroy, est absent.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général  
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Simon Moffatt-Fréchette, greffier.

*\*La MRC de L'Érable n'étant pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 885-2021 adopté le 23 juin 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), dont celle du maintien d'une distance d'un mètre entre les personnes présentes, ces dernières sont invitées à assister à la séance par le biais d'une diffusion simultanée sur Zoom. L'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Ainsi, une procédure permettant aux citoyens de transmettre leurs questions écrites avant la tenue de la séance a été publiée préalablement sur le site Internet de la MRC et la séance de ce jour est enregistrée et publiée sur le site Internet de la MRC.*

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 18 août 2021 – Procès-verbal – Suivi et adoption
5. Administration
  - 5.1 Logiciel de gestion de projets – Conception et implantation – Autorisation
  - 5.2 Fonds régions et ruralité - Volet 2 – Projet « Sécurisation de l'entrée du domaine Somerset » – Paroisse de Plessisville – Autorisation
  - 5.3 Nouveau centre administratif – Intégration d'une œuvre d'art – Formation d'un comité – Désignation
  - 5.4 Vitrine créative – Contrat avec les fournisseurs – Autorisation
  - 5.5 Dons et commandites – Centre d'action bénévole de L'Érable – Autorisation
  - 5.6 Dons et commandites – La Commanderie de L'Érable – Autorisation
6. Aménagement / Cours d'eau / Travaux forestiers
  - 6.1 Cours d'eau Vallée-Fournier – Paroisse de Plessisville – Travaux d'entretien – Autorisation

## Séance du conseil du 15 septembre 2021

---

- 6.2 Cours d'eau Pinet – Saint-Ferdinand – Travaux d'entretien – Autorisation
- 6.3 Cours d'eau Langlois – Saint-Ferdinand – Travaux d'entretien – Autorisation
- 6.4 Travaux forestiers – Coupe de bois sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de- Lourdes – Appel d'offres sur invitation – Autorisation
- 6.5 Travaux forestiers – Transport de bois sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de- Lourdes – Appel d'offres sur invitation – Autorisation
- 6.6 Travaux forestiers – Coupe de bois sur les terres publiques de Villeroy – Appel d'offres sur invitation – Autorisation
- 6.7 Travaux forestiers – Transport de bois sur les terres publiques de Villeroy – Appel d'offres sur invitation – Autorisation
- 7. Finances
  - 7.1 Rapport des déboursés de la MRC – Approbation
  - 7.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie – Approbation
- 8. Divers
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance.

### **1. Ouverture de la séance**

---

M. Mario Fortin, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### **2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour**

---

2021-09-254

Sur proposition de M. le conseiller Sylvain Labrecque, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. Ordre du jour – Adoption**

---

2021-09-255

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en retirant cependant le point suivant :

5.6 Dons et commandites – La Commanderie de L'Érable – Autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. Séance ordinaire du 18 août 2021 – Procès-verbal – Suivi et adoption**

---

2021-09-256

ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le conseil le 18 août 2021;

ATTENDU QUE le suivi est fait en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2021 du conseil de la MRC de L'Érable tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. Administration

---

### 5.1 Logiciel de gestion de projets – Conception et implantation – Autorisation

---

2021-09-257

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2021-05-072 adoptée le 4 mai 2021, le comité administratif de la MRC a approuvé l'offre de service de la firme Edgenda pour réaliser un mandat d'analyse détaillée des besoins de la MRC en gestion de projets et définir une solution à implanter;

ATTENDU le rapport final d'analyse détaillée des besoins, daté du 9 août 2021, soumis par la firme Edgenda;

ATTENDU QUE la proposition budgétaire de ladite firme, datée du 27 août 2021, scinde le mandat en trois phases distinctes;

ATTENDU QUE la première phase (réalisation en septembre 2021) comprend la conception de l'application pour le développement économique ainsi que la conversion de l'historique des données avec ICO DSE (Target), le tout au montant 64 800 \$;

ATTENDU QUE la seconde phase (réalisation en février 2022) comprend la bonification de l'application pour supporter la gestion de projets pour les secteurs de tourisme et culture, de l'aménagement du territoire, du développement économique et social et de l'administration, le tout au montant de 24 000 \$;

ATTENDU QUE la troisième phase (réalisation à l'été 2022) comprend l'intégration des projets d'ingénierie via l'API de Nutcache, pour un montant de 7 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service datée du 27 août 2021 de la firme Edgenda au montant de 96 000 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacement;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Administration, via le Fonds d'aide financière aux MRC (COVID-19);

D'AUTORISER le directeur général de la MRC de L'Érable à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.2 Fonds régions et ruralité - Volet 2 – Projet « Sécurisation de l'entrée du domaine Somerset » – Paroisse de Plessisville – Autorisation

---

2021-09-258

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation met à la disponibilité de la MRC le Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2;

ATTENDU QUE pour encadrer l'utilisation du FRR - Volet 2, la MRC s'est dotée d'une Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2021-2022 et d'un document établissant les Priorités d'intervention pour l'année 2021-2022, lesquels ont été adoptés par le conseil de la MRC par la résolution numéro 2021-04-105;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Plessisville a déposé à la MRC les documents requis pour le projet « Sécurisation de l'entrée du domaine Somerset » et que ce dernier répond aux exigences de la Politique;

ATTENDU QUE le coût dudit projet s'élève à 75 152,19 \$ et que le montant demandé au FRR – Volet 2 est de 60 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'APPROUVER le projet « Sécurisation de l'entrée du domaine Somerset » soumis par la Municipalité de la Paroisse de Plessisville dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2;

D'AUTORISER, selon la disponibilité des fonds de la MRC, le déboursé de 60 000 \$, représentant la contribution demandée au FRR - Volet 2, et ce, selon les modalités inscrites au protocole d'entente qui sera signé entre les parties;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties ou tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.3 Nouveau centre administratif – Intégration d'une œuvre d'art – Formation d'un comité – Désignation**

---

2021-09-259

ATTENDU QUE la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics prévoit qu'un pourcentage du budget de construction d'un bâtiment ou d'aménagement d'un site public doit être dédié à la réalisation d'œuvres d'art précisément conçues pour ceux-ci;

ATTENDU QUE pour l'application de cette politique, le processus de consultation est coordonné par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et qu'il sera assumé par un comité ad hoc spécialement mis sur pied pour le projet de construction d'un nouveau centre administratif de la MRC;

ATTENDU QUE le comité doit être composé de 6 à 7 personnes, comme suit :

|  |                            |
|--|----------------------------|
| 1. Représentant de l'organisme propriétaire<br>2. Représentant des usagers<br>3. Architecte concepteur | Nommés par le propriétaire |
| 4. Représentant du MCC<br>5. Artiste spécialiste et président<br>6. Spécialiste des arts visuels       | Nommés par le MCC          |
| 7. Observateur (facultatif)  | Nommé par le propriétaire  |

ATTENDU QUE la MRC doit désigner 3 à 4 personnes pour y siéger;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Martin Nadeau, il est résolu :

DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour faire partie du comité ad hoc qui sera mis sur pied par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics en vue de la construction du nouveau centre administratif de la MRC :

- M. Étienne Veilleux (représentant du propriétaire)
- M<sup>me</sup> Marie-Aube Laniel (représentant des usagers)
- M<sup>me</sup> Isabelle Beauchamp (architecte du projet)
- Préfet de la MRC (observateur).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- M. Alain Dubois, maire de la municipalité de la Paroisse de Plessisville arrive à ce moment-ci.

#### **5.4 Vitrine créative – Contrat avec les fournisseurs – Autorisation**

---

2021-09-260

ATTENDU QUE dans le cadre des activités de la « Vitrine créative » située au Carrefour de L'Érable, la MRC de L'Érable vend diverses marchandises culturelles, touristiques et agroalimentaires en consignment, et ce, dans le but de faire connaître les artisans, les attraits touristiques et les producteurs agroalimentaires de la MRC;

ATTENDU QUE ces articles sont déposés en consignment;

ATTENDU QUE des contrats sont signés entre les fournisseurs et la MRC de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Alain Dubois, il est résolu :

D'AUTORISER la directrice de Tourisme et Culture à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, les contrats avec les fournisseurs de produits déposés en consignment dans le cadre de la Vitrine créative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.5 Dons et commandites – Centre d'action bénévole de L'Érable – Autorisation**

---

2021-09-261

ATTENDU la demande de commandite soumise par le Centre d'action bénévole de L'Érable (CABÉ), organisme sans but lucratif implanté dans la MRC depuis 1981 et offrant des services abordables à la population des 11 municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE la demande de commandite du CABÉ vise principalement à soutenir le service de la popote roulante et le service d'accompagnement/transport pour les rendez-vous d'ordre médical offerts aux personnes en perte d'autonomie permanente ou temporaire sur tout le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la santé est un secteur d'intervention privilégié par la MRC dans sa Politique de dons et commandites et que les actions qui découleront de cette contribution produiront un impact positif sur la communauté de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER une commandite au Centre d'action bénévole de L'Érable pour une somme de 2 500 \$;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année 2021 – Administration souscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.6 Dons et commandites – La Commanderie de L'Érable – Autorisation**

---

Ce point a été retiré de l'ordre du jour lors de son adoption.

**6. Aménagement / Cours d'eau / Travaux forestiers**

---

**6.1 Cours d'eau Vallée-Fournier – Paroisse de Plessisville – Travaux d'entretien – Autorisation**

---

2021-09-262

ATTENDU la résolution numéro 138-09-21 adoptée le 7 septembre 2021 par le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville demandant à la MRC de L'Érable de prendre en charge l'entretien du cours d'eau Vallée-Fournier;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1), la MRC de L'Érable a compétence exclusive en ce qui concerne les cours d'eau sur son territoire et qu'elle peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau, lesquels peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

ATTENDU QUE le cours d'eau Vallée-Fournier répond à la définition de cours d'eau au sens de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* et que la MRC a compétence pour y effectuer des travaux d'aménagement et d'entretien;

ATTENDU le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC a évalué les travaux qui doivent être exécutés en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ et conformément aux exigences et recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains concernés par lesdits travaux acceptent d'assumer l'ensemble des coûts afférents aux travaux en proportion de la longueur de leur propriété respective sur les rives du cours d'eau touché par lesdits travaux et d'être facturés en conséquence par la Municipalité de la Paroisse de Plessisville;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour réaliser les travaux pour ce cours d'eau s'élèvent à 3 700 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu :

D'AUTORISER le gestionnaire des cours d'eau à présenter une demande d'autorisation à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) et des règlements en découlant;

D'AUTORISER le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC à mandater un entrepreneur afin de réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau Vallée-Fournier, tels que décrits dans les plans et devis des travaux;

D'AUTORISER le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC à effectuer la gestion, la supervision et le suivi des travaux d'entretien dudit cours d'eau;

D'AUTORISER la MRC à facturer le coût des travaux à la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Cours d'eau Pinet – Saint-Ferdinand – Travaux d'entretien – Autorisation**

---

2021-09-263

ATTENDU la résolution numéro 2021-09-244 adoptée le 7 septembre 2021 par le conseil de la Municipalité de Saint-Ferdinand demandant à la MRC de L'Érable de prendre en charge l'entretien du cours d'eau Pinet (ruisseau Pinette);

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1), la MRC de L'Érable a compétence exclusive en ce qui concerne les cours d'eau sur son territoire et qu'elle peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau, lesquels peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

ATTENDU QUE le cours d'eau Pinet (ruisseau Pinette) répond à la définition de cours d'eau au sens de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* et que la MRC a compétence pour y effectuer des travaux d'aménagement et d'entretien;

ATTENDU le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC a évalué les travaux qui doivent être exécutés en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ et conformément aux exigences et recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains concernés par lesdits travaux acceptent d'assumer l'ensemble des coûts afférents aux travaux en proportion de la longueur de leur propriété respective sur les rives du cours d'eau touché par lesdits travaux et d'être facturés en conséquence par la Municipalité de Saint-Ferdinand;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour réaliser les travaux pour ce cours d'eau s'élèvent à 10 696 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu :

D'AUTORISER le gestionnaire des cours d'eau à présenter une demande d'autorisation à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) et des règlements en découlant;

D'AUTORISER le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC à mandater un entrepreneur afin de réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau Pinet (ruisseau Pinette), tels que décrits dans les plans et devis des travaux;

D'AUTORISER le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC à effectuer la gestion, la supervision et le suivi des travaux d'entretien dudit cours d'eau;

D'AUTORISER la MRC à facturer le coût des travaux à la Municipalité de Saint-Ferdinand, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.3 Cours d'eau Langlois – Saint-Ferdinand – Travaux d'entretien – Autorisation**

---

2021-09-264

ATTENDU la résolution numéro 2021-09-245 adoptée le 7 septembre 2021 par le conseil de la Municipalité de Saint-Ferdinand demandant à la MRC de L'Érable de prendre en charge l'entretien du cours d'eau Langlois;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1), la MRC de L'Érable a compétence exclusive en ce qui concerne les cours d'eau sur son territoire et qu'elle peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau, lesquels peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

ATTENDU QUE le cours d'eau Langlois répond à la définition de cours d'eau au sens de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* et que la MRC a compétence pour y effectuer des travaux d'aménagement et d'entretien;

ATTENDU le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC a évalué les travaux qui doivent être exécutés en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ et conformément aux exigences et recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains concernés par lesdits travaux acceptent d'assumer l'ensemble des coûts afférents aux travaux en proportion de la longueur de leur propriété respective sur les rives du cours d'eau touché par lesdits travaux et d'être facturés en conséquence par la Municipalité de Saint-Ferdinand;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour réaliser les travaux pour ce cours d'eau s'élèvent à 3 782 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER le gestionnaire des cours d'eau à présenter une demande d'autorisation à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) et des règlements en découlant;

D'AUTORISER le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC à mandater un entrepreneur afin de réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau Langlois, tels que décrits dans les plans et devis des travaux;

D'AUTORISER le Service de la gestion des cours d'eau de la MRC à effectuer la gestion, la supervision et le suivi des travaux d'entretien dudit cours d'eau;

D'AUTORISER la MRC à facturer le coût des travaux à la Municipalité de Saint-Ferdinand, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **6.4 Travaux forestiers – Coupe de bois sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes – Appel d'offres sur invitation – Autorisation**

---

2021-09-265

ATTENDU QUE la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de L'Érable est arrivée à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le MERN a informé la MRC que la convention était prolongée selon les mêmes modalités, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

ATTENDU QUE cette convention identifie la MRC comme gestionnaire de plus de 3 600 hectares de forêt publique;

ATTENDU QUE dans le cadre des activités d'aménagement forestier, il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la coupe de bois à effectuer sur les terres publiques des municipalités de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne);

ATTENDU QUE cette coupe de bois doit être effectuée entre les mois de décembre 2021 et avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de coupe de bois à effectuer sur les terres publiques des municipalités de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**6.5 Travaux forestiers – Transport de bois sur les terres publiques de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes – Appel d'offres sur invitation – Autorisation**

---

2021-09-266

ATTENDU QUE la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de L'Érable est arrivée à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le MERN a informé la MRC que la convention était prolongée selon les mêmes modalités, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

ATTENDU QUE cette convention identifie la MRC comme gestionnaire de plus de 3 600 hectares de forêt publique;

ATTENDU QUE dans le cadre des activités d'aménagement forestier, il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le transport de bois à effectuer sur les terres publiques des municipalités de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne);

ATTENDU QUE le transport de bois doit être effectué entre les mois de décembre 2021 et avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de transport de bois à effectuer sur les terres publiques des municipalités de la Paroisse de Plessisville et de Notre-Dame-de-Lourdes (secteur de la Forêt Ancienne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**6.6 Travaux forestiers – Coupe de bois sur les terres publiques de Villeroy – Appel d'offres sur invitation – Autorisation**

---

2021-09-267

ATTENDU QUE la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de L'Érable est arrivée à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le MERN a informé la MRC que la convention était prolongée selon les mêmes modalités, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

ATTENDU QUE cette convention identifie la MRC comme gestionnaire de plus de 3 600 hectares de forêt publique;

ATTENDU QUE dans le cadre des activités d'aménagement forestier, il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la coupe de bois à effectuer sur les terres publiques de la municipalité de Villeroy;

ATTENDU QUE cette coupe de bois doit être effectuée entre les mois de décembre 2021 et avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de coupe de bois à effectuer sur les terres publiques de Villeroy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.7 Travaux forestiers – Transport de bois sur les terres publiques de Villeroy – Appel d'offres sur invitation – Autorisation**

---

2021-09-268

ATTENDU QUE la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de L'Érable est arrivée à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le MERN a informé la MRC que la convention était prolongée selon les mêmes modalités, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

ATTENDU QUE cette convention identifie la MRC comme gestionnaire de plus de 3 600 hectares de forêt publique;

ATTENDU QUE dans le cadre des activités d'aménagement forestier, il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le transport de bois à effectuer sur les terres publiques de la municipalité de Villeroy;

ATTENDU QUE le transport de bois doit être effectué entre les mois de décembre 2021 et avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de transport de bois à effectuer sur les terres publiques de la municipalité de Villeroy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. Finances**

---

### **7.1 Rapport des déboursés de la MRC – Approbation**

---

2021-09-269

Sur proposition de M. le conseiller Sylvain Labrecque, il est résolu de ratifier le rapport suivant des déboursés :

| <u>N<sup>os</sup> de chèques</u> | <u>Fournisseurs</u>                                 | <u>Sommes versées</u> |
|----------------------------------|---|-----------------------|
| 10903                            | Francotyp-Postalia (recharge timbres)               | 55,01 \$              |
| 10905                            | Les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville (FRR)      | 26 250,00 \$          |
| 10906                            | Ville de Princeville (fonds régional 2020)          | 91 175,76 \$          |
| 10907                            | Ville de Plessisville (fonds régional 2020)         | 9 001,54 \$           |
| 10908                            | La Capitale (assurance collective août)             | 23 284,66 \$          |
| 10909                            | Ministre des Finances (droits annuels barrage)      | 140,00 \$             |
| 10910                            | M'Latelier de couture (vente vitrine créative)      | 72,21 \$              |
| 10912                            | Telmatik (support et frais téléphone)               | 796,67 \$             |
| 10913                            | Municipalité de St-Ferdinand (fonds régional 2020)  | 42 558,21 \$          |
| 10914                            | Bélitex (rouleaux de papier)                        | 275,48 \$             |
| 10915                            | Isabelle De Blois (projet du bout du monde)         | 1 237,43 \$           |
| 10916                            | Casa Sophia (FDT - Projets structurants municipaux) | 6 800,00 \$           |
| 10917                            | Exploitation R.J.M. inc. (voyages gravier - Forêt)  | 459,90 \$             |
| 10918                            | Jean Gagné (déplacements - Mentorat)                | 116,10 \$             |

## Séance du conseil du 15 septembre 2021

|                |  |                             |
|----------------|--|-----------------------------|
| 10919          | Municipalité de Laurierville (dépenses légalisation du cannabis) | 781,03 \$                   |
| 10920          | Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax (fonds régional 2020)    | 13 002,23 \$                |
| 10921          | Ville de Princeville (cour municipale)                           | 808,82 \$                   |
| 10922          | Ville de Plessisville (dépenses légalisation du cannabis)        | 621,97 \$                   |
| 10923          | Marie Bélanger (rédaction blogue)                                | 108,00 \$                   |
| 10924          | Nadeau Photo Solution (projet de visite virtuelle)               | 2 874,38 \$                 |
| 10927          | Ville de Plessisville (location espace collaboratif)             | 8 072,47 \$                 |
| 10929          | Bernard Gosselin (trappage castors)                              | 180,00 \$                   |
| 10931          | Purolator (messagerie)   | 5,99 \$                     |
| 10935          | Déchetage de Beauce (déchetage)                                  | 206,96 \$                   |
| <b>TOTAL :</b> |  | <b><u>228 884,82 \$</u></b> |

### N<sup>os</sup> écriture / Dépôt direct – Fournisseurs

|                | <u>Sommes versées</u>  |                             |
|----------------|--|-----------------------------|
| 202100649      | ARDECQ (cotisation annuelle)   | 1 724,63 \$                 |
| 202100653      | Municipalité de Lyster (fonds régional 2020)                             | 24 611,20 \$                |
| 202100654      | Médial Services-conseils SST (forfait juillet à décembre)                | 5 757,18 \$                 |
| 202100655      | Municipalité de St-Pierre-Baptiste (fonds régional 2020)                 | 12 802,20 \$                |
| 202100656      | Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)               | 3 023,65 \$                 |
| 202100659      | Agrimécanik (pièces - Parc)  | 42,63 \$                    |
| 202100660      | CIM (gestion du rôle août)   | 4 982,25 \$                 |
| 202100662      | Formation Prévention Secours inc. (formation - Forêt)                    | 143,72 \$                   |
| 202100663      | Garage P. Bédard inc. (essence - Forêt et parc)                          | 175,37 \$                   |
| 202100668      | Moto Performance 2000 inc. (réparation VTT)                              | 284,79 \$                   |
| 202100669      | Pneus et Remorques 265 inc. (réparation remorque - Parc)                 | 31,04 \$                    |
| 202100670      | Pro Équipements Sports enr. (location pelle et trailer, lime)            | 3 531,98 \$                 |
| 202100672      | SBK Télécom (services mensuels juin)                                     | 3 137,10 \$                 |
| 202100673      | Services sanitaires Denis Fortier (location toilettes)                   | 388,62 \$                   |
| 202100674      | Sogetel (frais fibre optique)  | 8 176,92 \$                 |
| 202100677      | Vertisoft (services techniques, Office 365)                              | 1 513,98 \$                 |
| 202100678      | Transdev Québec inc. (entente mai)                                       | 23 235,35 \$                |
| 202100679      | Solutions Notarius inc. (signature électronique)                         | 106,36 \$                   |
| 202100680      | Taxi de L'Érable 2021 enr. (déplacements adapté et collectif)            | 2 629,05 \$                 |
| 202100693      | 9241-6809 Québec inc. (sortie 228 - frais énergétiques)                  | 827,82 \$                   |
| 202100695      | Boni-Soir (essence - Parc)   | 36,00 \$                    |
| 202100697      | CRECQ (PRMHH)  | 24 680,18 \$                |
| 202100698      | Vivaco (divers)  | 30,75 \$                    |
| 202100703      | Imprimerie Fillion enr. (billets transport)                              | 292,04 \$                   |
| 202100704      | Intelegia (entretien mensuel Drupal)                                     | 3 173,31 \$                 |
| 202100705      | Municipalité d'Inverness (dépenses légalisation du cannabis)             | 450,00 \$                   |
| 202100707      | Municipalité de Lyster (remboursement taxes municipales)                 | 1 435,20 \$                 |
| 202100708      | Mégaburo (lecture compteur)  | 331,10 \$                   |
| 202100710      | Sylvain Beaudoin (eau)   | 14,00 \$                    |
| 202100714      | Tourisme Centre-du-Québec (campagne été 2021)                            | 1 034,78 \$                 |
| 202100715      | Municipalité de Villeroy (dépenses légalisation du cannabis)             | 139,38 \$                   |
| 202100720      | Tomaterie et Compagnie (remboursement kiosque Marché de Noël)            | 304,69 \$                   |
| 202100722      | Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)               | 2 629,45 \$                 |
| 202100723      | Taxi de L'Érable 2021 enr. (déplacements adapté et collectif)            | 5 731,05 \$                 |
| 202100737      | Autobus Bourassa (entente août)  | 18 018,54 \$                |
| 202100738      | Parc linéaire des Bois-Francs (subvention Véloce)                        | 78 050,00 \$                |
| 202100741      | Transdev Québec inc. (entente juillet)                                   | 21 188,89 \$                |
| 202100743      | Blouin Tardif Architecture (honoraires centre administratif)             | 29 973,98 \$                |
| 202100744      | ABTech Services polytechniques (location station robotisée - Ingénierie) | 862,31 \$                   |
| 202100745      | Accéo Solutions nc. (renouvellement Acomba)                              | 1 053,01 \$                 |
| 202100746      | Ass. des professionnels en dév. économique du Québec (adhésion)          | 1 144,00 \$                 |
| 202100747      | Ass. des techniciens en évaluation foncière du Québec (offre d'emploi)   | 200,00 \$                   |
| 202100749      | CIM (gestion du rôle septembre)  | 4 982,25 \$                 |
| 202100750      | Clinique d'accompagnement entrepreneurial du Qc (atelier/accompagnement) | 4 790,61 \$                 |
| 202100751      | Jean-François Côté (location entrepôt)                                   | 1 655,64 \$                 |
| 202100752      | GLS Logistics Systems Canada Ltd (messagerie)                            | 70,10 \$                    |
| 202100755      | Imprimerie Fillion enr. (billets - Transport / carton - Tourisme)        | 1 593,56 \$                 |
| 202100758      | Ici Médias (publicité - Transport)                                       | 2 516,80 \$                 |
| 202100759      | Compagnie Motoparts inc. (estimation réparation outil)                   | 27,59 \$                    |
| 202100760      | Pièces de remorques Blondeau (pièces - Parc)                             | 14,95 \$                    |
| 202100762      | Publicité L'Érable en Or (publicité - Transport)                         | 764,58 \$                   |
| 202100764      | R.D. Lettrage enr. (délettrage autobus)                                  | 280,25 \$                   |
| 202100766      | SBK Télécom (services mensuels août)                                     | 3 148,60 \$                 |
| 202100768      | Vision Informatique SDM (portable, claviers et souris)                   | 1 649,89 \$                 |
| <b>TOTAL :</b> |  | <b><u>309 393,32 \$</u></b> |

## Séance du conseil du 15 septembre 2021

---

| <u>Transactions via Internet préautorisées – Descriptions</u> |  | <u>Sommes versées</u>       |
|---|--|-----------------------------|
| FIX-08-01   | Frais fixes opération d'entreprises            | 84,00 \$                    |
| VWW-08-01   | Virement - FLI Covid                           | 150 000,00 \$               |
| RA-08-01  | Frais terminal                                 | 180,56 \$                   |
| RA-08-02  | Paie du 18 au 31 juillet 2021 et DAS           | 123 398,93 \$               |
| RA-08-03  | RREMQ  | 33 147,85 \$                |
| RA-08-04  | Frais service de paie                          | 199,34 \$                   |
| RA-08-05  | Paie de juillet 2021 et DAS                    | 20 778,08 \$                |
| RA-08-06  | Frais service de paie                          | 209,50 \$                   |
| RA-08-07  | Paie du 1 <sup>er</sup> au 14 août 2021 et DAS | 139 072,02 \$               |
| RA-08-08  | Frais service de paie                          | 203,35 \$                   |
| RA-08-09  | Paie du 15 au 28 août 2021 et DAS              | 143 338,26 \$               |
| PWW-08-01   | Bell - Télécopieur                             | 90,62 \$                    |
| PWW-08-02   | CARRA  | 774,10 \$                   |
| PWW-08-03   | Hydro-Québec MRC                               | 1 575,79 \$                 |
| PWW-08-04   | CARRA  | 1 009,03 \$                 |
| PWW-08-05   | Visa Général                                   | 17,00 \$                    |
| PWW-08-06   | Visa DGA                                       | 185,18 \$                   |
| PWW-08-07   | Bell Mobilité - Cellulaire                     | 311,72 \$                   |
| PWW-08-08   | Pages Jaunes                                   | 9,32 \$                     |
| PWW-08-09   | Bell - Ligne 800                               | 13,74 \$                    |
| <b>TOTAL :</b>  |  | <b><u>614 598,39 \$</u></b> |

### Fonds local d'investissement (FLI)

| <u>Transactions via Internet préautorisées – Descriptions</u> |               | <u>Sommes versées</u>      |
|---|---------------|----------------------------|
| DT-07-01  | FLI-20-10-382 | 25 000,00 \$               |
| <b>TOTAL :</b>  |               | <b><u>25 000,00 \$</u></b> |

### Fonds local de solidarité (FLS)

| <u>Transactions via Internet préautorisées – Descriptions</u> |                           | <u>Sommes versées</u>       |
|---|---------------------------|-----------------------------|
| DT-06-01  | Remboursement capital FTQ | 250 000,00 \$               |
| <b>TOTAL :</b>  |                           | <b><u>250 000,00 \$</u></b> |

**Fonds d'aide d'urgence aux PME /** Aucun déboursé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie – Approbation

---

2021-09-270

Sur proposition de M. le conseiller Alain Dubois, il est résolu de ratifier le rapport suivant des déboursés en sécurité incendie :

| <u>N<sup>os</sup> de chèques</u> | <u>Fournisseurs</u>  | <u>Sommes versées</u>      |
|----------------------------------|--|----------------------------|
| 10904                            | L'Intermarché Lyster (repas intervention)                  | 190,16 \$                  |
| 10911                            | Purolator inc. (messagerie)                                | 9,29 \$                    |
| 10921                            | Ville de Princeville (entraide)                            | 562,55 \$                  |
| 10925                            | Ville de Princeville (remboursement subvention formation)  | 1 859,70 \$                |
| 10926                            | Ville de Plessisville (remboursement subvention formation) | 15 019,90 \$               |
| 10928                            | Cantine chez Micheline (repas intervention)                | 101,50 \$                  |
| 10930                            | BMF Équipements (kit pour échelle)                         | 275,94 \$                  |
| 10931                            | Purolator inc. (messagerie)                                | 8,45 \$                    |
| 10932                            | Ville de Princeville (constat infraction)                  | 152,04 \$                  |
| 10933                            | Wurth Canada Limited (vaporisateurs)                       | 139,91 \$                  |
| 10934                            | Les Ateliers YRVA inc. (inspection vêtements)              | 267,60 \$                  |
| <b>TOTAL :</b>                   |  | <b><u>18 857,04 \$</u></b> |

## Séance du conseil du 15 septembre 2021

---

| <u>N<sup>os</sup> d'écriture / Dépôt direct – Fournisseurs</u> |  | <u>Sommes versées</u>      |
|--|--|----------------------------|
| 202100661  | ENPQ (examen, gestionnaires de formation)                  | 4 875,60 \$                |
| 202100664  | Garage M.J. Caron & Ass. (essence)                         | 159,98 \$                  |
| 202100696  | Centre d'extincteur SL (recharges)                         | 2 730,86 \$                |
| 202100698  | Vivaco (divers)  | 28,59 \$                   |
| 202100709  | Accessoires d'auto illimités (divers)                      | 1 831,76 \$                |
| 202100711  | Origine SENC (honoraires projet télécommunication - final) | 3 391,76 \$                |
| 202100712  | M <sup>e</sup> Sylvain Beauregard (honoraires)             | 188,27 \$                  |
| 202100718  | Sani Gear inc. (nettoyage vêtements)                       | 736,86 \$                  |
| 202100753  | ENPQ (examen, inscription)                                 | 4 694,79 \$                |
| 202100757  | Martin & Lévesque inc. (vêtements)                         | 695,92 \$                  |
| 202100761  | Les Pneus PR Itée (réparations)                            | 1 906,49 \$                |
| 202100765  | Location d'outils Desjardins (piles)                       | 7,99 \$                    |
| 202100771  | Métallurgie des Appalaches (lève-bouteille)                | 402,41 \$                  |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b><u>21 651,28 \$</u></b> |

| <u>Transactions via Internet préautorisées – Descriptions</u> |   | <u>Sommes versées</u>     |
|---|---|---------------------------|
| PWW-08-01   | Esso                                    | 158,94 \$                 |
| PWW-08-02   | Sonic                                   | 692,04 \$                 |
| PWW-08-03   | Promutuel Assurance                     | 619,12 \$                 |
| PWW-08-04   | Bell Canada - Caserne 58 - Inverness    | 82,13 \$                  |
| PWW-08-05   | Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand | 82,13 \$                  |
| PWW-08-06   | Bell Canada - Caserne 65 - Lyster       | 82,13 \$                  |
| PWW-08-07   | Bell Canada - Caserne 80 - NDL          | 86,39 \$                  |
| PWW-08-08   | Bell Mobilité cellulaire                | 54,00 \$                  |
| PWW-08-09   | Shell                                   | 608,25 \$                 |
| <b>TOTAL :</b>  |   | <b><u>2 465,13 \$</u></b> |

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8. Divers**

---

Aucun point n'est ajouté.

### **9. Période de questions**

---

M. le conseiller Jocelyn Bédard pose la question suivante : Est-ce que M. Alain Dubois donne sa démission du comité organisationnel?

### **10. Levée de la séance**

---

2021-09-271

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Mario Fortin, préfet

---

Raphaël Teyssier, secrétaire-trésorier